Reconnue par I' Adeps Ministère des Sports de la Fédération Wallonie-Bruxelles – Aile francophone de la Fédération Royale Belge des Sports Équestres (FRBSE) reconnue par la FEI









## Coupes LEWB Sellerie Gilbert – Pénélope Leprévost – Veredus JUMPING - Règlement

- 1 En 2024, la LEWB en collaboration avec ses groupements régionaux met en place 3 nouveaux challenges de régularité. Ces challenges sont réservés aux athlètes LEWB ayant une licence en ordre pour la saison en cours et se monte sur une hauteur de
  - a. 80 cm pour la « Coupe LEWB Veredus de Jumping »
  - b. 90 cm pour la « Coupe LEWB Pénélope Leprévost de Jumping »
  - c. 100 cm pour la « Coupe LEWB Sellerie Gilbert de Jumping »
- Le barème qui sera d'application pour les 3 épreuves de jumping est à choisir parmi les suivants en fonction du timing de la journée de concours :
  - a. Barème A 2 phases spécial : en priorité
  - b. Barème A barrage : si le timing le permet
  - c. Barème A au chrono : si le timing l'exige
- Chaque groupement choisit 5 concours, se déroulant jusqu'à mi-octobre au plus tard, où une des épreuves CHEVAUX 80 cm, 90 cm et 100 cm est qualificative pour cette Coupe. L'athlète doit participer obligatoirement à 3 des 5 épreuves qualificatives et les 4 meilleurs résultats compteront pour établir le classement final.
- Sur base des résultats de ces épreuves, seuls les athlètes du groupement organisateur reçoivent des points comme suit :
  - a. 1ère place = 42 points
  - b. 2ème place = 37 points
  - c. 3ème place = 35 points
  - d. 4ème place = 33 points
  - e. Etc...
  - f. Chaque combinaison terminant son parcours obtient un minimum de 3 points.
  - g. Les abandons ou éliminations obtiennent 1 point.
- Si un athlète venant d'un autre groupement participe à l'épreuve, il ne reçoit pas de points mais sa place n'est pas remplacée.
- Les classements provisoires par groupement sont établis en ne conservant que les athlètes du groupement concerné, avec leurs points attribués comme prévu au point 4. C'est uniquement le meilleur résultat du participant qui est pris en compte.
- 7 Les groupements font les classements (provisoires et finaux).
- **8** Les groupements s'occupent de la publicité du partenaire sur les compétitions de qualification.
- **9** En cas d'ex-aequo, les athlètes reçoivent les points de leur place.
- Pour les classements provisoires et finaux, les athlètes sont classés en additionnant les points qu'ils ont obtenus lors des 4 meilleures manches de qualification. Si un athlète n'a participé qu'aux 3 manches obligatoires, la manche manquante vaut 0 point.
- En cas d'ex aequo au classement final, le nombre de victoires, puis subsidiairement de 2èmes places, de 3èmes places... départagera les athlètes concernés.
- La finale, prévue en octobre ou novembre, se déroule sur une hauteur à déterminer dans l'avant-programme de respectivement 80/85 cm, 90/95 cm et 100/105 cm. Le cheval choisi pour la finale doit au moins avoir participé à une manche qualificative. Si l'athlète sélectionné ne peut être présent à la finale, sa place est attribuée au(x) athlète(s) suivant(s) issu(s) du même groupement régional. Lors du désistement d'un athlète, peu importe la raison, il perd sa place définitivement au profit du suivant du classement.

Les manches qualificatives sont publiées sur les sites des groupements et précisées sur l'avant programme du concours.









## LES PRIX DES COUPES LEWB SELLERIE GILBERT – PENELOPE LEPREVOST – VEREDUS DE JUMPING

- La Sellerie Gilbert et les 2 marques Pénélope Leprévost Veredus offrent des bons d'achat et/ou cadeaux en nature aux athlètes finissant dans les 8 premiers de chaque épreuve qualificative.
- Les 5 meilleurs athlètes du classement final de chaque groupement régional sont invités à participer à la finale qui se déroulera lors d'un événement particulier en fin de saison.
- La Sellerie Gilbert et les 2 marques Pénélope Leprévost Veredus prévoient des cadeaux spécifiques (bons d'achat et/ou cadeaux en nature et/ou gains financiers) d'une plus grande valeur que ceux distribués pendant la saison pour les 8 premiers lauréats de chaque finale de chaque hauteur.
- La Sellerie Gilbert fait livrer l'entièreté des bons d'achat et des prix en nature au siège social de la LEWB, Rue de la Pichelotte 11 à 5340 Gesves. La LEWB s'assure de la répartition auprès de chaque groupement. Le groupement régional prendra ensuite en charge la distribution des prix.